

Bureau du 14 janvier 2008

Décision n° B-2008-5831

objet : **Grand projet de ville - Quartier de la Darnaise - Espaces extérieurs Lénine-sud - Opération d'aménagement - Attribution du marché de maîtrise d'oeuvre suite à une procédure d'appel d'offres ouvert par exception au concours - Autorisation de signer le marché dans le cadre d'un mandat confié à l'Opac du Grand Lyon**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 3 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par délibération n° 2005-2467 en date du 14 février 2005, le conseil de Communauté a approuvé la réalisation, par voie de mandat, de l'aménagement des réseaux et espaces extérieurs du secteur sud Lénine à Vénissieux et a individualisé, à cet effet, une première autorisation de programme de 650 000 € pour la rémunération du mandat, de la maîtrise d'oeuvre et les études diverses.

Par décision n° B-2006-4510 en date du 4 septembre 2006, le Bureau a décidé de confier cette opération en mandat à l'Opac du Grand Lyon.

Par décision n° B-2007-5143 en date du 16 avril 2007, le Bureau a autorisé le lancement d'un appel d'offres ouvert avec commission composée en jury, conformément à l'article 74-III 4° alinéa du code des marchés publics, en vue de l'attribution du marché de maîtrise d'oeuvre pour la création des réseaux et l'aménagement des espaces extérieurs Lénine-sud.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres composée en jury, le 13 décembre 2007, a classé les offres et choisi, pour le marché de maîtrise d'oeuvre visant à créer les réseaux et réaliser l'aménagement des espaces extérieurs Lénine sud, le groupement Berim-Menard pour un montant de 100 810 € HT, soit 120 568,76 € TTC.

Le présent rapport concerne l'attribution du marché et l'autorisation à donner au mandataire pour signer celui-ci, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Attribue le marché de maîtrise d'oeuvre pour la création des réseaux et l'aménagement des espaces extérieurs Lénine sud à Vénissieux au groupement Berim-Menard pour un montant de 100 810 € HT, soit 120 568,76 € TTC.

2° - Autorise monsieur le directeur général de l'Opac du Grand Lyon, mandataire, à le signer ainsi que tout document lié.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur l'autorisation de programme individualisée pour l'opération n° 1178.

4° - Les sommes à payer seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et suivants - compte 231 510 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,